

Réunion de Conseil Municipal du 29 juillet 2025

La Poterie Mathieu

Débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les délégués ont fait un rapport de l'avancée de celui-ci.

Après débat sur les orientations générales, le conseil municipal prend acte du PADD.

TRAVAUX DE LA SALLE COMMUNALE

Des devis ont été demandés pour la réfection des plafonds de la salle des fêtes. Devant les différences de prestations entre les devis, il est difficile de faire un choix, la décision est ajournée.

ABRI BUS

La couleur rouge pour l'abri bus est trop visible. Il a été retenu un gris plus « passe-partout ». Les travaux sont en cours et prévus jusqu'au 8 août 2025.

OPTION MAT AUTONOME

Une option d'un montant de 240 € a été prise, pour permettre la mise à jour des horaires d'éclairage en autonomie. Cela évitera de dépendre du SIEGE pour faire ces changements.

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le conseil municipal vote pour, à l'unanimité des membres présents et représentés, créer l'emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe. Cet emploi reste à temps non complet, de 32 heures hebdomadaires, en raison du changement de grade de la secrétaire de mairie en poste, suite à l'obtention de son examen professionnel.

ACCORD DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL POUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Le Comité Social Territorial a donné son accord pour que la commune adhère à la convention de participation santé, que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure a souscrite auprès de la MUTAME pour la protection sociale complémentaire du personnel.

SORTIES SCOLAIRES 2025/2026

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de renouveler la participation au financement des voyages scolaires des enfants de la commune.

Pour mémoire, la commune participe à hauteur de 20 % du reste à charge des familles pour les voyages incluant au moins une nuitée.

COMPOSITION DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à 69 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local, réparti comme suit :

Thiberville : 4 membres,	Epaignes : 4,
Lieurey : 3,	Cormeilles : 3,
St Georges du Vièvre : 2,	St Germain la Campagne : 2,
St Pierre de Cormeilles : 2,	Drucourt : 2,
St Etienne l'Allier : 2,	Fort Merville : 2,
Martainville : 2,	Bournainville Faverolles : 2,
et les 39 autres communes du territoire de la Communauté de Communes : 1.	

QUESTIONS DIVERSES

- L'agglomération va bientôt être mise en place.
- Le panneau 50 à la Heuterie est tordu